

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

STRAFORMATION

21 rue d'Oslo 67000 Strasbourg 09 81 22 79 07

Monsieur TOK Ferhat, Responsable pédagogique, 06 51 64 71 05 Monsieur BINGOL Maxime, Directeur, 06 58 90 21 48

contact@straformation.fr

www.straformation.fr

Id Datadock: 000016













Madame, Monsieur, vous avez témoigné votre intérêt pour effectuer votre stage au sein de notre organisme de formation STRAFORMATION et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci - joint une présentation globale de Straformation ainsi que des informations importantes pour le bon déroulement de votre stage.

Présentation de Straformation :

STRAFORMATION est un centre de formation professionnelle continue à Strasbourg, spécialisé dans les formations en "LEARNER CENTRIC", c'est à dire des formations courtes, à la carte, à la demande, sur-mesure, opérationnelles, adaptées à l'apprenant et non l'inverse. Nous tirons notre fierté des retours toujours très positifs de nos apprenants en terme d'insertion et d'évolution professionnelle.

Toutes nos formations sont sur mesure, planifiées à la demande, modulables en fonction du besoin et du budget.

Obtenez un devis gratuit en choisissant parmi notre catalogue de plus de 230 formations à Strasbourg ou dans toute la France directement en entreprise.

Nos valeurs:

STRAFORMATION est le premier centre de formation 100% "Learner centric"

Toutes nos formations sont sur mesure, planifiées à la demande, modulables en fonction du besoin et du budget. Elles sont centrées sur l'apprenant, ses besoins, ses résultats, son expérience, ses capacités et ses préférences. L'ingénierie pédagogique se concentre sur l'apprenant avant de s'intéresser au contenu.

Nous proposons des formations dispensées en présentiel dans nos locaux mais également à distance en télé-présentiel via internet.

Réponses à vos interrogations :

"J'ai des objectifs trop précis pour une formation ordinaire."













Contrairement à une formation standard, votre formation sera personnalisée avec un suivi individuel répondant à vos problématiques spécifiques. Celle-ci est préparée en amont suite à un entretien pour mieux cibler vos besoins.

"Les formations sont courtes, mais j'ai beaucoup d'attentes":

Nous avons conscience de l'étendue de vos besoins et du peu de temps dont vous disposez. De plus une formation espacée dans le temps est plus efficace sur la compréhension et la mémorisation, qu'une formation sur plusieurs jours successifs. Nos séances sont alors espacées afin de favoriser votre progression hors formation.

"Je n'ai pas le temps":

Il n'est pas toujours facile d'intégrer des heures de formation à votre emploi du temps. Nous travaillons toujours avec un maximum de souplesse dans nos horaires et garantissons des échanges réactifs.

"Mon projet n'est pas lié à une seule discipline" :

Au fur et à mesure des étapes de votre parcours, nous adaptons le contenu à vos attentes. De plus nous disposons d'un catalogue suffisamment large pour créer des ponts entre deux formations.

"Je ne serais en relation qu'avec des agents intermédiaires":

Nous privilégions le contact direct avec le responsable, pour faciliter le suivi de votre parcours.

"Le formateur ne connaît pas ma situation au travail":

On ne maîtrise réellement une compétence que lorsqu'on sait la mettre en pratique. Nos formateurs vous accompagneront sur votre lieu de travail afin d'évaluer vos qualités et vos faiblesses. Ils transformeront ainsi vos savoirs en savoir-faire.













"Une formation ce n'est pas donnée":

Dans le contexte économique actuel, la maîtrise de ses dépenses est devenue primordiale. Une gestion optimale de notre centre nous permet de proposer des tarifs avantageux, sans pour autant négliger la qualité de nos intervenants.

La formation à la carte et à la demande :

En intra ou en inter, les sessions se mettent en place dès le premier participant. Nous laissons le choix aux stagiaires ou aux responsables de la durée, la date, et d'inclure ou non d'autres participants à la session.

La Co-Formation:

« Le covoiturage de l'apprentissage ». Dès qu'une session est validée, un nombre limité de personnes pourront y avoir accès à des tarifs exceptionnellement réduits.

Rien de mieux pour se former tout en ayant un budget et des droits limités! Plus il y a de participants plus le coût de la formation diminue.

La formation espacée :

Les journées de formation peuvent être espacées afin d'alterner théorie et pratique pour une meilleure expérience.

La formation action:

Les formateurs peuvent vous accompagner sur le terrain.

Le choix de nos formateurs :

Le choix du formateur est primordial, celui-ci est en contact direct avec l'apprenant.

Doté d'une pédagogie efficace et éprouvée, nos formateurs qualifiés exercent leurs rôles en donnant le meilleur d'eux-mêmes.

A travers un entretien personnalisé le formateur cible les prérequis, les objectifs en amont afin de réduire le temps de découverte des besoins et ainsi être opérationnel dès le démarrage de la formation.

Les programmes de formation présents sur le site internet servent de base, ils sont réadaptés aux besoins.











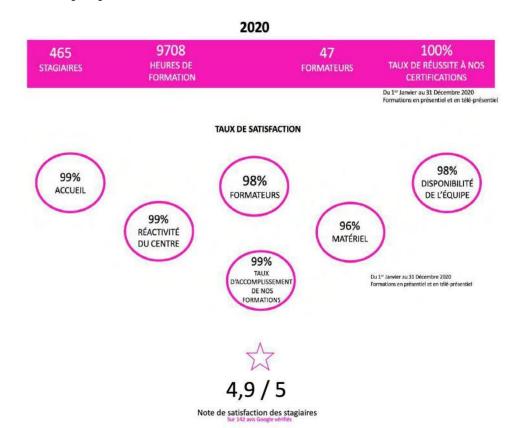
4

Les formateurs sont sélectionnés à travers 6 critères :

- L'expérience.
- Les qualifications.
- La pédagogie.
- Le leadership. Le choix des supports
- Pédagogiques.
- L'adéquation entre le parcours du formateur et les besoins de l'apprenant.

Dans tous les cas, un entretien téléphonique et/ou physique s'effectue avant le démarrage de la formation afin de permettre au formateur de cibler vos besoins et lacunes.

Straformation en quelques chiffres :







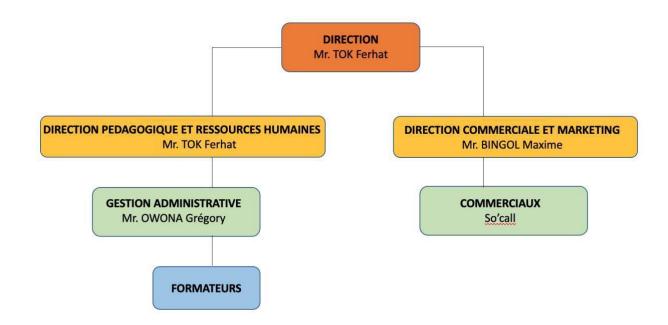








ORGANIGRAMME DE STRAFORMATION



Mr TOK Ferhat 06 51 64 71 05 contact@straformation.fr Mr BINGOL Maxime 06 58 90 21 48 contact@straformation.fr













Les différents types de financement de votre formation

PROJET	ТҮРЕ	POUR QUI?	FORMATIONS	DURÉE	FINANCEMENTS	FINANCEURS
Entreprise	Plan de développement de compétences	Salariés des entreprises de – de 50 salariés	Actions de formations, VAE, bilan de compétence apprentissage	es, Aucun minimum	Fixé par chaque branche professionnelle via son opérateur de compétences (OPCO)	ОРСО
Personnel	CPF de transition	Salariés justifiant d'au moins 24 mo de travail dont 12 dans l'entrepri actuelle ayant un projet d'évolution ou de reconversion.	se Formations	Aucun minimum	Coût de la formation + rémunération	Associations Transitions Pro (Atpro)
Certifiant	CPF	Tous les actifs	Formations certifiantes	Aucun minimum	Droits CPF acquis par le salarié; abonnement ou dotation (pole emploi, employeur, OPCO	Caisse de Dépôts et Consignation (application Mon Compte Formation)
Co-construit	PRO-A	Salariés en CDI, CDD ou CUI, souhaitant évoluer ou se reconvertir par l'alternance	Formations certifiantes, CQP ou qualification reconnue par la branche	formation	Fixé par chaque branche professionnelle via son opérateur de compétences (OPCO)	ОРСО













Situation géographique :

Nous sommes situés au 21, rue d'Oslo à Strasbourg à proximité du collège de l'esplanade. Nous sommes à environ 300 mètres de la station esplanade.



















Accessibilité:

Notre établissement dispose d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Notre équipe est complétée par l'expertise d'un **réfèrent handicap** afin de rendre notre établissement « handi-accueillant » (M. Ferhat TOK) qui répondra à toutes les sollicitations et questionnements en termes d'accueil de stagiaires en situation de handicap.

M Ferhat TOK est disponible en tout temps en cas de besoin :

Tel: 06.51.64.71.05

Mail: contact@straformation.fr

Rôles du référent handicap (pour plus de détails, veuillez-vous référer à l'annexe 1 de ce livret)

Le référents handicap est chargé de : favoriser le repérage des personnes en situation de handicap dès l'accueil dans le centre de formation ; veiller à une égalité de traitement lors des phases de recrutement mais aussi tout au long de la formation, permettant un égal accès au droit à la formation pour les personnes en situation de handicap ; être force de proposition pour le développement de l'accessibilité pédagogique des formations dispensées, en repérant les problématiques et axes de progrès ; être en capacité de mobiliser les dispositifs régionaux d'appui pour la mise en place de la compensation du handicap en formation autant que nécessaire ; anticiper la fin de formation en garantissant la transmission aux partenaires des données utiles à l'intégration en emploi de la personne handicapée.













Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9 à 19 heures sans interruption à midi.

Le samedi, l'accueil du public se réalise uniquement sur rendez – vous.

Les horaires de formation peuvent varier de 8 à 21 heures.

Un hôte d'accueil vous accueillera et préviendra votre interlocuteur principal (formateur et/ou responsable de l'OF) pour vous accompagner dans la salle de formation.

Pour nos formations hors mur, une convocation supplémentaire vous sera remise avec toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la formation.

Informations sur le déroulement de votre formation :

Pendant toute la durée de la formation, les horaires de formation sont généralement **de 9 heures à 17 heures** pour la plupart des formations.

La durée de la pause du midi est convenue à l'avance. D'autres petites pauses seront aménagées dans la journée. Pendant les heures de formation, les téléphones portables devront être mis en mode silencieux, sauf accord express du formateur.

Les stagiaires ont la possibilité de manger sur place, diverses installations sont mises à disposition (frigo, micro-ondes, vaisselle...) au 16, rue Jean Henri Schnitzler.

En cas d'absence ou de retard, vous devez en avertir le formateur et/ou Straformation aux différents numéros indiqués en première page le plus rapidement possible. Le passage des certificats se déroulera également au lieu de formation habituel sauf demande exceptionnelle.













Autres sites de formation :

Certaines de nos formations règlementaires seront dispensées sur d'autres sites énoncés cidessous :

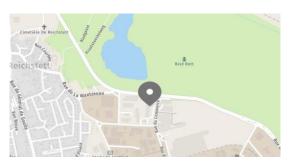
Les lieux, dates et horaires apparaîtront dans les convocations.

2 rue du Commerce, 67116 Reichstett

Contact et référent handicap :

Mme Degli Esposti Séverine 03 88 22 74 97 sdegli@istya-formation.fr

Matériel à disposition : paper-board, feutres, rétroprojecteurs, PC portables sous Windows 10, accès internet.



6 Impasse du Laser, 67800 Bischheim

Contact et référent handicap:

M. Leguay Laurent 06 64 46 85 02

laurent.leguay@odformation.com

Matériel à disposition : stylo, papier, vidéoprojecteurs, accès internet, tablettes.















6 Rue de l'Énergie, 67720 Hærdt

Contact et référent handicap:

M. Amann Gilbert 06 08 93 67 06 amann.gilbert@gmail.com

Matériel à disposition : tableau, feutres, rétroprojecteurs, PC portables, imprimante, téléphone, accès internet.



7 Rue d'Alsace, 67140 Barr

Contact et référent handicap:

M. Saab 03 88 74 21 77 itc.soudage@outlook.fr

Matériel à disposition : paper-board, rétroprojecteurs, tablettes, imprimante, accès internet.















5001F Rue de Guebwiller, 68840 Pulversheim

Contact et référent handicap :

M. Cybulski Cédric 06 18 34 42 26

cedric.cybulski@diagonal-hse.com

Matériel à disposition : paper-board, rétroprojecteurs, PC portable sous Windows 10, imprimante, accès internet, machine à café.



Moyens logistiques:

La formation aura lieu soit dans une de nos salles de formation précisée à l'avance sur la convocation ou dans un autre lieu hors mur. Un accès wifi, un ordinateur et des impressions que vous pouvez effectuer sont possibles sur place.

Une machine à café et à thé est à votre disposition ainsi que de l'eau en bouteille. Straformation peut fournir des croissants, gâteaux, etc. en plus sans aucune contrepartie de la part des stagiaires.

Nous disposons de suffisamment de places gratuites de stationnement rue d'Oslo et rue de Londres.

Nous possédons également un parking privé pouvant accueillir trois places simultanément.















Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires :

Pour connaître la liste du matériel mis à disposition, veuillez nous contacter par mail ou téléphone afin qu'on puisse vous transmettre celle - ci. Les stagiaires peuvent emprunter les ouvrages concernées 15 jours calendaires à l'avance du premier jour de la formation et pareil pour la restitution. La durée du prêt est limitée à 3 semaines sauf s'il n'y a pas d'autres emprunteurs pour la même durée et pour le même ouvrage. Les stagiaires peuvent emprunter trois ouvrages maximums simultanément.

Matériel à disposition :

Tableaux blancs et feutres

Deux ordinateurs portables HP et Toshiba 16 pouces pouvant être empruntés toute la durée de la formation (samedi y compris)

4 vidéos projecteurs

Imprimante wifi

Appareil photo et caméscope disponible sur demande

Rallonges d'ordinateurs

Logiciels en lien avec les formations

Les salles peuvent être aménagées selon les besoins de la formation.

Concernant les impressions ou copies autorisées, nous demandons aux stagiaires de respecter les règles imposées par le Centre Français d'exploitation du Droit de Copie soit 10% d'un livre ou d'une partition musicale et 30% d'un journal ou d'un périodique. Vous trouverez les informations nécessaires via le lien suivant :

http://www.cfcopies.com/copiepedagogique/formation-adultes/formation-professionnelle-continue-fpc











12



La déclaration des œuvres copiées par les formateurs sont obligatoires : Elle permet d'identifier les œuvres reproduites afin que le CFC puisse reverser les sommes qu'il perçoit aux auteurs et aux éditeurs des publications effectivement copiées. C'est pourquoi il est demandé à chaque formateur de déclarer les photocopies de pages de livres, d'articles de presse ou de revues qu'il diffuse à ses stagiaires.

Il s'agit d'indiquer sur des formulaires les références bibliographiques de chaque publication copiée, en précisant le nombre de pages de copies réalisées.













PROCÉDURES DE CONNEXION AUX DIFFÉRENTES PLATEFORMES DE TÉLÉ – PRÉSENTIEL

LE FORMATEUR EFFECTUERA TOUJOURS UN TEST AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION

GOOGLE MEET

Vous n'avez pas besoin de compte Google pour participer à des visioconférences Meet.

Participer à une visioconférence via un lien de réunion

Ouvrez l'e-mail contenant le lien de la réunion, puis cliquez sur ce lien.

Cliquez sur Demander à participer.

Lorsqu'un participant accepte votre demande, vous rejoignez la réunion automatiquement.

Participer à une visioconférence depuis Meet

Accédez à meet.google.com.

Cliquez sur Utiliser un code de réunion.

Saisissez le code reçu, puis cliquez sur Continuer.

Cliquez sur Demander à participer.

Lorsqu'un participant accepte votre demande, vous rejoignez la réunion automatiquement.

ZOOM

Vous n'avez pas besoin de compte Google pour participer à des visioconférences Zoom.

Cliquez sur le lien de participation dans votre e-mail ou invitation de calendrier.

En fonction de votre navigateur Web par défaut, vous pourrez être invité à ouvrir Zoom.













SKYPE

Vous n'avez pas besoin de compte Google pour participer à des visioconférences Skype

Si Skype est installé sur votre ordinateur, vous pouvez également participer à une réunion ou une conversation en copiant le lien ou le code de la réunion et en le collant dans Skype :

Copiez le lien ou le code.

Cliquez sur Conférence maintenant.

Cliquez sur participer à une réunion.

Collez le lien ou le code dans le lien de la réunion ou la zone de code.

Cliquez sur rejoindre. Vous serez ajouté à votre réunion/conversation.













Démarche pédagogique :

Les méthodes pédagogiques utilisées par nos formateurs sont référencées dans les fiches programmes remises aux apprenants et peuvent être adaptées selon la constitution du groupe, en fonction du message à transmettre ou de la cible d'apprenants visés. Elles peuvent être, par exemple :

Affirmative:

Basée sur l'exposé, cette méthode est utilisée par le formateur au cours d'une formation, pour des actions d'information ou pour des apports théoriques. Le formateur veille dans son intervention, à structurer son discours pour permettre une assimilation plus aisée et efficace, à faire preuve de clarté pour être accessible et compréhensible par tous, à illustrer les apports théoriques par des images, des comparaisons et des anecdotes pour rendre l'exposé plus vivant et en faciliter la compréhension et la mémorisation. Le formateur prévoit également un temps pour les questions.

Interrogative:

Permet aux participants de découvrir par eux-mêmes des contenus nouveaux. Le formateur transmet un savoir à travers des questions qui permettent aux participants de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes. Il utilise la reformulation pour s'assurer de la bonne compréhension mutuelle et pousser les participants à aller jusqu'au bout de leurs idées. Le formateur veille ainsi à la participation de tous. - Démonstrative :

Les participants apprennent par la pratique puisque cette méthode est basée sur des exercices. Le formateur peut ainsi montrer l'exercice à réaliser et ensuite décomposer chaque étape à réaliser en détaillant les points clés de la démonstration. Il fait faire aux participants l'exercice et le refait avec lui afin de corriger les incompréhensions et/ou maladresses.

Applicative:

Dans la méthode applicative, les participants mettent en œuvre ce qu'ils viennent d'apprendre. Ceci est possible via des exercices, des études ce cas, des jeux adaptés, des jeux de rôles, des simulations. Le formateur explique le travail à faire en notant les étapes sur un tableau et indique le temps donné pour réaliser le travail.

La méthode heuristique :

Cette méthode suscite l'imagination des apprenants pour les mener à de nouvelles découvertes. Différentes techniques peuvent être utilisées comme : Le brainstorming : le groupe s'exprime sur un sujet donné et le formateur inscrit au tableau les différentes réflexions de manière synthétique afin de mettre en lumière les connaissances, les compléter et en tirer les conclusions générales. Le scénario catastrophe : le formateur peut alors proposer au groupe d'imaginer les catastrophes qui pourraient survenir dans une situation donnée et invite le groupe à chercher ce qu'il faudrait mettre en œuvre pour parer à ces situations.













Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation

Évaluation des compétences en début, en cours et en fin de formation

Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur en présentiel ou en télé présentiel si formation à distance)

Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

QCM/Quizz

Grille d'évaluation

Tests de contrôle de connaissances et validation des acquis à chaque étape

Droits et devoir du stagiaire :

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur (se trouvant à la suite de ce document) et s'y conformer. Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement). Chaque stagiaire se doit de respecter des règles d'hygiène et de civilité. Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.











16



Règles de sécurité :

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer. Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement). Chaque stagiaire se doit de respecter des règles d'hygiène et de civilité, le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

En cas d'incendie, veuillez immédiatement prévenir le personnel sur place et suivre les règles de sécurité. Je vous rappelle également qu'il est interdit de vapoter et de fumer dans tout l'établissement. Nous attirons votre attention sur le fait de ne pas jeter vos mégots de cigarettes sur le parvis svp. Un emplacement spécifique est prévu à cet effet.

Autrement, les consignes sont clairement visibles sur les panneaux d'affichages (extincteur, règles de sécurité, plan d'évacuation, etc...)

Règlement intérieur :

Celui - ci figure à la suite du présent livret d'accueil et est visible dans les panneaux d'affichage de l'établissement.

Procédure COVID-19:

Vous trouverez nos mesure mises en place dans l'annexe 3 de ce document.











17

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I - PRÉAMBULE

STRAFORMATION est un organisme de formation professionnelle continue déclaré auprès de la DIRECCTE Alsace et domiciliée au 21, rue d'Oslo à Strasbourg. Le présent « Règlement Intérieur » a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits aux différentes formations organisées par STRAFORMATION dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Définitions:

STRAFORMATION est un organisme de formation professionnelle continue.

Les personnes suivant les formations seront dénommées ci-après « stagiaires ».

Le directeur de STRAFORMATION sera ci-après dénommé « le directeur de l'organisme de formation ».

II - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1

Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

III - CHAMP D'APPLICATION

Article 2 : Personnes concernées

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par STRAFORMATION et ce, pour toute la durée de leur formation. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent Règlement

lorsqu'il suit une formation dispensée par STRAFORMATION et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3: Lieu de la formation

Les formations ont lieu soit dans les locaux de STRAFORMATION soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de STRAFORMATION, mais également dans tout local ou espace accessoire à l'établissement.

IV - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 4: Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de la formation. Toutefois, conformément à l'article R. 6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 2006 – 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux du centre de formation.

Article 7: Espace de restauration

L'accès à l'espace de restauration n'est autorisé que pendant les heures fixées par l'établissement. Il est interdit, sauf autorisation spéciale donnée par le directeur de l'établissement, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les formations.











Article 8 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de manière à être connus de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur de la formation ou par un salarié de l'établissement. Les consignes, en vigueur dans l'établissement, à observer en cas de péril et spécialement d'incendie, doivent être scrupuleusement respectées.

Article 9: Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au directeur de l'établissement. Conformément à l'article R. 6342-3 du Code du travail, l'accident survenu aux stagiaires pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation fait l'objet d'une déclaration par le directeur de l'établissement auprès de la caisse de sécurité sociale.

V - DISCIPLINE

Article 10: Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'établissement.

Article 11: Horaires des sessions de formation

Les horaires de formation sont fixés par STRAFORMATION et portés à la connaissance des stagiaires par une convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. STRAFORMATION se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités de service.

Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par STRAFORMATION aux horaires d'organisation de la formation. En cas d'absence ou de retard à la formation, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir le secrétariat de STRAFORMATION au 09 81 22 79 07. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire au début de chaque journée de formation.











Article 12 : Accès dans les locaux de l'établissement

Entrées et sorties. Les stagiaires ont accès à l'établissement à laquelle ils sont inscrits. Il leur est interdit d'introduire dans l'établissement un animal, même de très petite taille, de causer du désordre et, d'une manière générale, de faire obstacle au bon déroulement de la formation.

Article 13 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin de la formation, les stagiaires sont tenus de restituer tout matériel et document en leur possession appartenant à l'établissement, sauf les documents pédagogiques distribués pendant la formation.

Article 14: Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 15 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 16 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

STRAFORMATION décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux.

Article 17 : Sanctions et procédures disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction ou d'une procédure disciplinaire régie par les articles R 6352-3 à R 6532-8 du code du travail reproduit à la suite de l'Article

R6352-3:

Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le directeur de l'établissement ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement



à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Article R6352-4:

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Article R6352-5

- Lorsque le directeur de l'établissement ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé comme suit:
- 1° Le directeur ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge;
- 2° Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par la personne de son choix. La convocation mentionnée au 1° fait état de cette faculté;

ou non la présence de l'intéressé dans la formation ou 3° Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article R6352-6

- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire par lettre recommandée ou remise contre récépissé.

Article R6352-7

- Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que la procédure prévue à l'article R. 6352-4 et, éventuellement, aux articles R. 6352-5 et R. 6352-6, ait été observée.

VI – PUBLICITÉ ET DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 18: Publicité

Le présent règlement est présenté à chaque stagiaire avant la session de formation. Le présent règlement est affiché dans les locaux de STRAFORMATION.













Annexe 1

LES RÔLES ET MISSIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP EN ORGANISME DE FORMATION

Les compétences du référent handicap

Connaître le cadre légal et réglementaire concernant le handicap

Comprendre les attentes du Référentiel National Qualité (RNQ) Qualiopi et identifier les actions à mettre en place dans son établissement pour y répondre

Cerner le rôle et les missions du référent handicap

Comprendre les différentes formes de handicap, leurs conséquences en emploi et en formation ainsi que les moyens de compensation, les aides et le réseau des partenaires mobilisables

Accompagner une personne en situation de handicap tout au long de son parcours

Les rôles du référent handicap

Accompagner le pilotage et la mise en œuvre de l'engagement du centre de formation dans la démarche de progrès pour développer l'accessibilité des formations

Soutenir et développer la mobilisation de l'équipe sur l'accessibilité du centre de formation

Développer des ressources et savoir-faire pour favoriser la formation des personnes handicapées

Favoriser la communication sur l'accessibilité du centre de formation auprès des publics et des partenaires

Favoriser le repérage des personnes en situation de handicap dès la phase d'accueil et s'assurer d'une communication sur les possibilités d'aménagement des modalités de la formation

Veiller à une égalité de traitement lors de toutes les phases de formation (recrutement, sélection, positionnement, période en centre, en entreprise, épreuves de validation)

Soutenir l'accessibilité des formations et être force de proposition pour l'améliorer, par :

l'identification d'équipements de base, des modalités pédagogiques plus accessibles, ...

Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques au sein de sa structure

Savoir mobiliser les dispositifs et prestations d'appui a la compensation du handicap en formation et en garantir la mise en œuvre jusqu'au terme de la formation













Créer, développer, et s'appuyer sur un réseau de partenaires externes pour pouvoir aménager les formations autant que nécessaire

Anticiper la fin de formation en garantissant la transmission aux partenaires, des données favorisant l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap

Réparer les problématiques, les axes de progrès pour en informer sa direction et le CRFH.

Source Centre Ressource Formation Handicap













Annexe 2

PROCÉDURE ET LISTE DES PARTENAIRES, ACCUEIL ET ORIENTATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Procédure d'orientation des publics :

- Ø Au moment de l'inscription, nous nous informons si des personnes sont porteuses d'un handicap.
- Ø Si c'est le cas, nous prévoyons un accès aux formations en les recevant.
- Ø Si besoin les orienter vers les partenaires locaux.

Partenaires handicap:

1. AGEFIPH

192 Avenue Aristide Briand - 92220 Bagneux

0800 11 10 09 https://www.agefiph.fr/

2. APAJH

6 Rue des Hospitalières Saint-Gervais, 75004 Paris

01 42 78 08 34 http://apajh.org/index.php

Partenaires Locaux sur le handicap:

AGEFIPH GRAND EST

Immeuble Le Roosevelt 2ème étage

5, rue du Président Franklin Roosevelt

51 100 REIMS

Téléphone: 0800 11 10 09

Email: grand-est@agefiph.asso.fr

CAP EMPLOI 68/67











STRAFORMATION 21, rue d'Oslo 67000 STRASBOURG

Tél: +33(09) 81.22.79.07 - Fax: 03 88 31 48 38 - Contact@straformation.fr - www.straformation.fr



9 Rue du Verdon

Batiment B – 2ème étage

67100 STRASBOURG

Téléphone: 03 89 41 88 12











STRAFORMATION 21, rue d'Oslo 67000 STRASBOURG

 $T\'el: +33 (09) \ 81.22.79.07 - Fax: 03 \ 88 \ 31 \ 48 \ 38 - Contact @straformation.fr - www.straformation.fr -$



<u>Annexe 3</u>

Mesures de prévention nécessaires pour faire face au coronavirus (COVID-19)

Il convient de favoriser au maximum les formations à distance en fonction de la typologie des formations et des publics.

Le secteur de la formation implique, par nature, le regroupement de personnes concentrées autour d'une même tache dans une dynamique de coopération. Les interactions entre les participants représentent l'essence même de l'activité ce qui constitue une situation à risques.

Capacité d'accueil dans les salles de formation

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.

Les salles de formation doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des formateurs (soit environ 4 m2 par stagiaire, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle de formation, contre un mur, une fenêtre, etc.).

Règles générales

Ces règles s'appliquent aux formations organisées dans les locaux de l'organisme de formation. Pour les formations se déroulant hors de l'organisme de formation, il convient d'obtenir le protocole sanitaire mis en place par la structure accueillante concernée et d'en informer les parties prenantes (stagiaires et formateurs).

Il revient au formateur d'adapter les gestes barrières au lieu de formation et il est responsable, en terme, d'hygiène du matériel qu'il apporte pour la formation.

Il est recommandé, dans la mesure du possible, que :

- au moins une personne par centre de formation puisse suivre une formation sur les gestes barrières et leurs mises en application ;
- lors de l'ouverture du site au moins une personne ayant suivi une formation soit présente sur site :
- les stagiaires soient informés et sensibilisés en amont de la formation des mesures sanitaires en application. Différentes questions seront également à traiter par l'entreprise de formation sur l'accueil et les règles applicables aux stagiaires :

La non utilisation des masques durant les formations est conditionnée à la mise en place d'une organisation de la formation et à une configuration des salles permettant de garantir le respect des règles de distanciation physique.











STRAFORMATION 21, rue d'Oslo 67000 STRASBOURG

Tél: +33(09) 81.22.79.07 - Fax: 03 88 31 48 38 - Contact@straformation.fr - www.straformation.fr



L'organisation de formation en présentiel nécessite l'application de certaines règles générales :

Assurer un affichage des consignes sanitaires dans les lieux de formation et dans chaque salle de formation.

Mettre à disposition dans les parties communes et/ou les salles de formation le matériel nécessaire permettant le respect des gestes barrières.

Dématérialiser au maximum les supports de formation

Nettoyer régulièrement, au minimum une fois par jour, dans la salle les objets et les surfaces fréquemment touchés (poignées de portes, sanitaires, clavier d'ordinateur etc.). La régularité du nettoyage est à adapter en fonction de l'utilisation de la pièce.

Organiser un sens de circulation dans la salle avec une porte d'entrée et une porte de sortie lorsque cela est possible.

Aérer les espaces de travail 15 minutes toutes les 3 heures : une salle de formation peut être aérée lors d'une pause, entre deux cours, durant la pause déjeuner etc.

Demander aux stagiaires de procéder, avant de se rendre à la formation, aux vérifications utiles, notamment qu'ils disposent bien, le cas échéant, du matériel (stylo, bloc note etc.) et de leurs boissons (eau, café etc.) ; qu'ils sont bien informés des horaires d'ouverture et de fermeture du lieu de formation ; et qu'ils ont bien anticipé, le cas échéant, leur moyen de restauration, ainsi que leur moyen de déplacement aller et retour respectant les gestes barrières et la distanciation physique.

Respecter les distances de sécurité lors de l'accueil des apprenants et durant l'ensemble de la formation.

S'assurer que le formateur externe est équipé du matériel nécessaire au respect des gestes barrières.

Mettre en adéquation les règles de sécurité sanitaire et professionnelles applicables avec celles spécifiques du secteur enseigné comme par exemple le médico-social, le bâtiment etc.

Mettre à disposition dans les locaux de formation le matériel et les informations permettant le respect des gestes barrières que sont :

Se laver les mains très régulièrement

Se distancier d'au moins 1 mètre de chaque autre personne autour de soi o Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir o Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle dédiée

- Il est rappelé que le port du masque n'est pas obligatoire lorsque les règles de distanciation physique sont respectées. Le port du masque est obligatoire lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée. Si un organisme de formation souhaite imposer le port du masque aux stagiaires quelles que soient les situations, dans ce cas, c'est à l'organisme de formation d'agir en conséquence.













Formation en groupe en salle

Aménager la salle en respectant une distance de sécurité d'au moins 1 mètre entre apprenants et avec le formateur en utilisant du matériel (ex : marquages au sol, table, barrières etc.) pour délimiter des zones sécurisées et pour la circulation des formateurs

Prévoir, si possible, une entrée et une sortie de la salle séquencée et organisée afin de respecter les distances de sécurité.

Laisser les portes de la salle ouvertes au début et à la fin de la formation ou tout autre moyen pour limiter les contacts avec les portes lors des entrées et des sorties. Dans la mesure du possible laisser les portes ouvertes durant toute la formation.

Formation en groupe avec utilisation de matériel individuel mis à disposition par l'organisme de formation

Nettoyer avant la formation le matériel individuel mis à disposition

Aménager la salle en respectant les distances de sécurité entre apprenants et avec le formateur en utilisant des marquages (ou autre) pour délimiter des zones sécurisées

Utiliser des masques pour les formateurs et les stagiaires ne pouvant, du fait de la nature de la formation, respecter la distance de sécurité d'au moins 1 mètre

Nettoyer spécifiquement le matériel utilisé durant la formation.

Formation en groupe avec utilisation de matériel en commun / plateau technique

Les règles, notamment sanitaires, applicables dans les secteurs professionnels enseignés doivent être respectées lors des formations réalisées

Nettoyer avant la formation le matériel en commun mis à disposition

Aménager la salle en respectant les distances de sécurité entre apprenants et avec le formateur en utilisant des marquages (ou autre) pour délimiter des zones sécurisées

Respecter les distances de sécurité avec le formateur en utilisant des marquages (ou autre) pour délimiter des zones sécurisées où le formateur peut évoluer durant la formation lorsque les apprenants utilisent le matériel en commun.

Si le formateur et les apprenants doivent manipuler de manière successive le matériel dans le cadre de la formation, le lavage des mains avec par exemple du gel hydro alcoolique est obligatoire avant chaque utilisation, après et par chaque personne. L'entretien du matériel utilisé est à effectuer avant et après chaque utilisation avec un détergent/désinfectant. Si cela est correctement effectué, il n'y a pas besoin de porter des gants à usage unique. Le port de gants à usage unique n'enlève pas l'obligation de lavage des mains.













Si le formateur et les apprenants doivent être, pour les besoins de la formation, à une distance inférieure à la distance de sécurité d'au moins 1 mètre, ils doivent être équipés d'un masque.

Formation ou entretien individuel

Aménager la salle ou le bureau en respectant les distances de sécurité entre l'apprenant et le formateur. Il faut privilégier les règles de distanciation physique avant le recours au plexiglas et aux masques.

Si le formateur et l'apprenant doivent manipuler de manière successive le matériel dans le cadre de la formation, l'apprenant et le formateur doivent se laver les mains avant et après chaque utilisation. **Jury et examens**

Toutes les mesures d'accueil pour les examens et la tenue des jurys relèvent des mêmes règles que l'accueil des stagiaires.









